

Le mag'

Hénin-Beaumont

la Ville-Jardin

N°88 - Juin 2022

*La nature
en ville*



Sommaire



4-9 - Dossier
La ville-Jardin



10-17 - Actualité
Miss Héninois, carnaval, Beaumont en fête, cérémonies, état-civil



18-19 - Culture
archives, l'Escapade, la médiathèque



20-21 - Grand angle
le Bord-des-Eaux



22-23 - Jeunesse
Inscriptions ALSH, école, périscolaire, kermesse, fresque



24-27 - Sport
marche nordique, football, futsal, parcours du coeur, triathlon...



28 - Evénements
Energy, exposition, concert



29-30 - Solidarité
Saint-Vincent-de-Paul, permanences du CCAS, santé...



31-33 - Cadre de vie
Cèdre bleu, PLU, couches lavables, taille des végétaux...



34 - Vie économique
Marché nocturne, Districtos...



35 - Sécurité
Opération tranquillité vacances, brèves



36-37-Elections législatives

2022

VOS MARCHÉS AUX PUCES

Samedi 4 juin – de 8 h à 18 h
Organisé par La grande récré de Pantigny

Rues Authie, Sensée et Canche
06 17 14 77 68

Samedi 18 juin – de 9 h à 18 h
Organisé par l'APE Breuval
Rues Emile Basly, Marais, Pierre Curie, Marc Sangnier
03 21 75 20 70 – 06 15 54 67 79

Dimanche 3 juillet – de 8 h à 18 h
Organisé par les anciens combattants
Ecoles Fallières – Boulevard Fallières
06 59 28 56 32

Samedi 9 juillet – de 7 h à 17 h
Organisé par la Belle étoile de Noël
Rues Margodillots, Fougère, Copin et sur le parking du collège Jean Macé
06 35 79 58 28

Samedi 6 août – de 7 h à 17 h
Organisé par Loisirs et créations
Boulevard du Maréchal Foch, rues de la Meuse, Emilienne Moreau, de la Sambre, du Clairon Sellier
06 35 79 58 28

Samedi 13 août – de 7 h à 18 h
Organisé par l'ALPH
Boulevard des Frères Delrue, rues Charles Demuyneck (et rues adjacentes), Zygrid Dominiak, Jean Kolasa, Jean Froissart
03 21 49 27 83 – 06 83 09 81 36

Dimanche 11 septembre – de 7 h 30 à 17 h - Organisé par la Ville d'Hénin-Beaumont
CENTRE VILLE
03 21 74 87 27

Samedi 17 septembre – de 8 h à 17 h
Organisé par Darcy en Folie
Boulevard des frères Herbaut
06 01 82 73 18

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter le service Manifestations au 03 21 74 87 27.





Carnaval - 2022

Un été pour se ressourcer !

L'été arrive et vous êtes nombreux à constater que notre ville se pare de ses couleurs d'été. Depuis plusieurs années, Hénil-Beaumont s'est pleinement engagée en faveur de la végétalisation de son environnement et de l'amélioration du cadre de vie dans l'ensemble des quartiers.

Ici, l'écologie n'est pas un simple concept mais un projet de Ville-jardin que nous développons tous les jours un peu plus.

Notre territoire dispose d'innombrables atouts verts qu'il faut préserver et mettre en valeur : que ce soit nos terrils, notre parc public ou encore le Bord-des-Eaux, vous trouverez toujours un lieu pour vous ressourcer à Hénil-Beaumont.

Cette année, j'ai souhaité que 2 nouveaux îlots de fraîcheur voient le jour : tout d'abord, le site de l'ancienne école de musique va se transformer dans les mois à venir en un poumon vert pour la Cité Foch, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Vous pourrez

par ailleurs prochainement profiter d'un jardin urbain installé en plein coeur de ville, face à la Mairie.

Cette amélioration du cadre de vie passe également par la sensibilisation des plus jeunes. Nous travaillons de concert avec la ferme pédagogique et les services techniques de la ville afin de proposer aux élèves de la commune un véritable éveil à la nature.

Afin de préserver nos richesses vertes, j'ai souhaité que nous recrutions, en fin d'année, un responsable du patrimoine arboré qui a pour mission de recenser l'ensemble de la végétation et notamment les sujets remarquables présents sur notre territoire. Cet inventaire nous permettra de mettre en lumière ces bijoux naturels présents dans notre ville !

Steve Briois,
votre Maire

Plus belle m

Depuis déjà plusieurs années, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, la municipalité s'efforce de rendre notre ville toujours plus belle, toujours plus attractive, toujours plus propre et toujours plus verte.

Cette politique qui est menée à bien, grâce au travail exceptionnel du service fleurissement,

nous a permis l'an dernier d'être récompensés de 3 fleurs au concours des villes fleuries. Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin ! C'est dans l'objectif de poursuivre la transformation d'Hénin-Beaumont en Ville-jardin que le service fleurissement travaille activement sur la végétalisation de la ville, et les projets sont nombreux !



Des agents sur le terrain pour rendre votre ville toujours plus belle, toujours plus verte !

Ronds-points, bâtiments communaux, parcs et routes, l'étendue de leur champ d'intervention est immense ! Le service fleurissement est aujourd'hui composé d'une vingtaine d'agents chargés de préserver, renaturer, arborer, et fleurir la ville.

Ainsi, en 2022, 10.000

fleurs et plus de 900 rosiers ont été plantés !

Près de 1 800 arbres se sont également enracinés, ces dernières années, dans notre commune. Une gestion de notre patrimoine naturel qui s'ajoute aux nouvelles actions d'un agent spécialement dédié au patrimoine arboré.

Le patrimoine arboré sous surveillance

Depuis l'an dernier, la Ville a procédé au recrutement d'un responsable du patrimoine arboré.

Spécialiste dans le domaine, ses missions consistent en la réalisation d'un inventaire exhaustif de la flore présente - et notamment des végétaux remarquables - sur notre territoire.

na ville !



La belle saison arrive !

Durant les mois de mai et juin, en plus des missions d'entretien quotidien, les agents du Service fleurissement procèdent à l'installation des jardinières et à la plantation des végétaux qui viendront fleurir votre été !

Cette année, 240 jardinières et 76 suspensions seront installées dans la commune.





La place Jean Jaurès, une oasis de fraîcheur en coeur de ville



Le projet Ville-jardin poursuit son imp
Avec un budget conséquent consacré cette
et Beaumontois pourront s'immerger de

Dans les semaines à venir, vous pourrez découvrir de nouveaux aménagements installés face à l'Hôtel de ville. Alors que le contexte environnemental mondial est alarmant, la biodiversi-

té doit être l'une des priorités de nos villes modernes. C'est pourquoi Monsieur le Maire a souhaité valoriser la nature en zone urbaine. De vastes espaces permettront d'accueillir un véri-

table écosystème en coeur de ville, les Héninois et Beaumontois pourront alors profiter de l'ombrage et de la fraîcheur apportés par ces nouvelles installations.



L'école de musique transformée en nouveau jardin !



**Implantation au cœur de notre commune.
Année au verdissement de la ville, les Héninois
bénéficient de nouveaux îlots verts de fraîcheur !**



Implantée au cœur de la Cité Foch, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ancienne école de musique est en travaux depuis quelques semaines.

Les locaux laisseront place à un nouveau jardin d'éveil à la biodiversité entièrement arboré qui se composera d'une

serre connectée, d'une serre autonome, d'une aire de jeux d'éveil à la biodiversité et d'une dizaine de carrés potagers pour le plus grand bonheur des habitants.

Un projet important qui transformera le parc de ce bâtiment stratégique en un véritable lieu idyllique où il fera bon de se promener.





Cet été, venez vos espaces



Parc public Elie Gruyelle
rue Elie Gruyelle



Jardins de l'hôtel de ville
rue Pasteur



Square Occe
bd des Frères Herbaut



Parc Gabriel Péri
bd Gabriel Péri



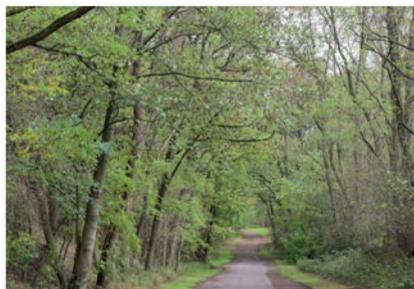
Jardin Champs de l'abbaye
rue des Bleuets



Bois de la Peuplerie
bd du 19 mars 1962



Terrils de Darcy
rue Jean Macé



Terril du Pommier
rue Robert Brauner



Lac du Bord-des-Eaux
avenue du Bord-des-Eaux



Ancienne Gare de Beaumont
rue de la Gare



Jardin Coubertin
rue Pierre de Coubertin



Zone nature
chemin de Bois-Bernard



z découvrir « nature »



Terril Sainte-Henriette
chemin de Dourges



Parc des îles
bd des Frères Leterme



Plaine de la Maladrerie
avenue des Fusillés



Parc du Jeu de balles
rue Berlioz



Ancien cavalier du Pommier
rue Robert Brauner



Concours :

“Fleurissez votre Ville 2022”



La Société d'Horticulture d'Hénin-Beaumont informe la population héninoise du lancement de son concours annuel de fleurissement de la ville.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès du service Manifestations de la mairie au 03 21 74 87 27 jusqu'au 30 juin 2022.



Dans le cadre du FESTIVAL DE L'ARBRE

**RANDONNÉE
DECOUVERTE**

Inscription préalable auprès de **Michèle SAMAILLE**
Participation ADULTES : 3€ (reversés au profit de l'Ukraine)
Renseignements au 06.25.27.97.31

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 3 JUIN

SAMEDI 11 JUIN 2022



Eloïse Viseur

élue Miss Héninois 2022

Le 4 mai 2019, Amandine Capillon était élue Miss Héninois. Pendant 3 ans, elle a honoré ce titre et a participé aux actions municipales avec une élégance dont elle seule a le secret. Après avoir obtenu l'écharpe héninoise dès la première édition de l'élection, elle est devenue 3^e dauphine Miss Nord Pas-de-Calais 2020 et 1^{ère} dauphine Miss Nord Pas-de-Calais 2021. Un parcours très honorable pour celle qui a pu représenter votre ville pas seulement grâce à sa beauté, mais également grâce à sa générosité. Durant l'épidémie de Covid, Amandine était sur tous les fronts : infirmière de profession, elle a su apporter joie et réconfort à chacun de ses patients. La municipalité tient une nouvelle fois à la remercier pour ces belles années passées à ses côtés.

C'est donc avec une grande émotion que votre Miss Héninois 2019 a remis son titre en jeu le 30 avril 2022. Au terme d'une magnifique soirée, Eloïse Viseur lui a succédé.

C'est sous les applaudissements du public venu nombreux que l'écharpe et la couronne de Miss Héninois 2022 ont été remises à Eloïse. Monsieur le Maire a tenu à féliciter personnellement votre nouvelle Miss en lui offrant un magnifique bouquet.

Son portait :

Elle a 20 ans et elle est étudiante en BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie. Son objectif professionnel est de devenir responsable de marque dans le domaine de la vente et de la beauté.

A côté de ses études, Eloïse est modèle photo pour différentes marques dont une en particulier qui prône des valeurs qui lui tiennent à cœur : le bodypositivisme, l'amour-propre et l'acceptation de soi. Elle pratique également le fitness, s'évade dans la lecture et le domaine animalier.

Elle a hâte de voir ce que l'avenir lui réserve.



Retour sur la soirée de gala de Miss Héninois



Hénin-Beaumont au son du carnaval



Le 22 mai dernier, les aficionados s'étaient donné rendez-vous à Hénin-Beaumont pour le retour du traditionnel Carnaval ! C'est sous une météo très clémente que les troupes et associations se sont élancées du boulevard du Général de Gaulle pour rejoindre la Plaine de la Maladrerie située avenue des Fusillés ! Pluie de cotillons et déguisements étaient au programme de ce dimanche. Vous avez été très nombreux à venir grossir les rangs du cortège durant tout l'après-midi.





Fête des voisins convivialité et bonne humeur

Le vendredi 20 mai, plusieurs fêtes des voisins étaient organisées aux 4 coins d'Hénin-Beaumont.

C'est sous un soleil de plomb que les Héninois et Beaumontois ont pu échanger avec leurs voisins le temps d'une soirée. L'occasion pour Monsieur le Maire, accompagné de la députée Marine Le Pen, de venir saluer les participants à ces fêtes de quartier !



Beaumont en fête

un retour en fanfare



Les fêtes de Beaumont ont signé leur grand retour à l'occasion du week-end de l'ascension. Débutées avec le critérium organisé par l'Etoile cycliste, les réjouissances se sont poursuivies jusqu'au dimanche 29 mai !

Le samedi, en plus de la ducasse et de la Foulée Beaumontoise, les Héninois et Beaumontois ont pu profiter d'un spectacle gratuit interprété par Sylvain Tannière et Alain Lempens. Un retour dans leur jeunesse passée dans le coron de la cité 12 de Lens.

Le dimanche a laissé place au marché aux puces et aux portes ouvertes de la ferme pédagogique. L'occasion de s'essayer à la vannerie ou de profiter d'un tour en calèche.

Nouveauté cette année : les participants ont pu découvrir la première édition du village des brasseurs et du terroir . Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2023 pour une nouvelle édition !



8 mai 1945 :

fin de la Seconde Guerre mondiale



Le 8 mai 1945, c'était il y a 77 ans et pourtant le souvenir de ce déferlement de haine résonne dans nos esprits, quand bien même nous ne l'avons pas vécu. Ce conflit fut le plus coûteux en vies humaines de toute l'Histoire de l'Humanité !

En ce 8 mai, la municipalité a tenu à rendre hommage à l'ensemble de nos soldats et nos alliés tombés sous les balles ennemies pour sauver la France et les Français de l'Allemagne nazie.

Monsieur le Maire, accompagné de Marine Le Pen, députée de Pas-de-Calais, des adjoints, des conseillers municipaux et des sociétés patriotiques, s'est rendu au monument aux morts de Beaumont, puis au cimetière centre afin de rendre hommage à nos héros.

Cette cérémonie est chaque année l'occasion pour tous de se souvenir que la France est forte et libre !

Hommage à Jacques Piette :

résistant, homme d'Etat et Maire visionnaire



Il y a 106 ans, naissait Jacques Piette. Véritable homme d'État, résistant et Maire d'Hénin-Beaumont de 1969 à 1989, son action a profondément transformé notre ville.

C'est en sa mémoire, que Monsieur le Maire, accompagné de Marine Le Pen et Bruno Bilde, députés du Pas-de-Calais, de Françoise Trébosc-Piette, fille de Jacques Piette et de Jean-Claude Delhaye, de la société des membres de la Légion d'honneur de Lens et de ses environs, ainsi que des élus de la municipalité, a présidé cette cérémonie d'hommage.

Jean-Claude Delhaye et Bruno Bilde, ont clôturé cette cérémonie en lui rendant un hommage, au travers de deux poignants discours.



50 années de bonheur pour les époux Petit

Ce samedi 7 mai 2022, Liliane et Jean-Claude se sont retrouvés dans les salons d'honneur de l'Hôtel de ville entourés de leur famille pour renouveler leurs consentements, donnés une première fois le 6 mai 1972.

C'est à Hénin-Beaumont que tout a commencé pour ces deux tourtereaux en 1971, devant le célèbre « Coq Lillois », déjà dirigé à l'époque par Arlette et Roger. Liliane avait rendez-vous avec un prétendant devant le « Coq » pour aller danser au Colysée, mais c'est Jean-Claude qui se présenta et lui proposa de boire un verre. Le moment fut assez magique puisqu'aujourd'hui encore, ils se souviennent des consommations commandées : un Vittel-menthe pour Liliane et une Romaine pour Jean-Claude. Renseignements pris auprès de l'emblématique Roger, c'était un cocktail très en vogue à l'époque constitué de sirop de citron, de rhum brun, de limonade et d'une rondelle de citron ! Ce coup de foudre les conduisit tout naturellement devant Monsieur le Maire un an plus tard.

Liliane a commencé à travailler à 14 ans comme ourdisseuse chez Lepoutre à Hénin-Beaumont. Après 13 ans de collaboration, elle a été embauchée à la Mairie de Sallaumines en qualité d'ATSEM en 1992. Elle a quitté ses fonctions en 2010, l'heure

de la retraite ayant sonné. Quant à Jean-Claude, Certificat d'Etudes en poche, il est entré dans une entreprise de bâtiment pour obtenir un CAP de maçon. C'est grâce à cette qualification qu'il a obtenu son emploi aux Houillères avant de partir sous les drapeaux à Metz et à Saint-Dizier dans l'Armée de l'Air où ses compétences seront utilisées pour construire la maison du colonel ! De retour à la vie civile, il a retrouvé les fourneaux pendant une dizaine d'années avant d'intégrer Maisons et Cités en 1982 comme agent de maîtrise et fera valoir ses droits à la retraite 28 ans plus tard, en 2008.

De cette union, sont nés trois enfants : Séverine, Ludovic et Emilie. La joie d'être parents s'est doublée de celle de devenir grands-parents d'Antoine, d'Eline, de Margaux, Lucas, Lilou, Flora, Célia et Sarah.

Quand ils regardent dans le rétroviseur, ils sont satisfaits et fiers du chemin accompli. Ils se souviennent toutefois avec nostalgie des premières vacances avec les enfants en caravane ; c'était la liberté, c'était le bon temps, « nous étions heureux et nous ne nous le savions pas » !

Félicitations à Liliane et Jean-Claude, nous leur donnons rendez-vous dans 10 ans afin de célébrer avec eux leurs 60 ans de bonheur !

Retrouvez toutes
les actualités de la
ville sur votre
application mobile



Hénin-Beaumont



Disponible sur :
App Store



Disponible sur :
Google Play

L'État-civil

du mois d'avril 2022

Décès :

La municipalité s'associe à la tristesse des familles

Irène ADAMSKI ; Jamaa AHLALA ; ARTOIS Jean-Jacques ; Eugénie BARANOWSKI ; Michel BLANCKE ; Gérard BOCCI ; Daniel CICHOSZ ; Georges COILLE ; Suzanne COLCANAP ; Antoinette DA COSTA ; Henriette DAMIENS ; Séverine DAUTRICHE ; Monique DEJARDIN ; Augustin DELCROIX ; Doris DESPREZ ; Charles DHINNIN ; Serge DONNEZ ; Benoît DOURNEL ; Jean DRELON ; Ludovic DRUON ; André DUCASTEL ; Colette DUPONT ; Henriette FIEVET ; Liliane FOURNIER ; Marguerite FOURNIER ; Aniéla FURGALA ; Michelle GELE ; Dominique HAVET ; Claude HEDONT ; Josette HOEL ; Jean-Paul JAUNEREAU ; Jean-Marie JONCKEERE ; Guy KAJ ; Edmond MAJCHRZAK ; Wanda MAJCHRZAK ; Claude MILLER ; Josiane MONIEZ ; Michel NUTTE ; Joceline ROUSSEAU ; Marie-Paule VAN POUCKE ; Michelle VANDWALLE ; Simone VERMANDEL ; Albert VERSCHOORE ; Jacqueline VERZELE ; Daniel VLAMINCK ; François WACQUIEZ ; Léocadia WOZNIAK.

Naissances :

La municipalité leur souhaite la bienvenue

Aria APRILE ; Valérie ATTARDO ; Safia ARHIM ; Keyssie BARTOSIK ; Thiago BOUILLET ; Damiano BOUTOILLE ; Axel COVILLERS ; Livia CRENLEUX ; Romy DEBUISSON ; Nylia DRIQUE DEGAEY ; Séphora DEGROS ; Louis DELPOUVE ; Emilio DUFRESNE ; Léa DUJARDIN COPIN ; Ayden GOUEYE MEMBILA ; Jueden GOUEYE MEMBILA ; Méline GROSZ ; Gabin HENON SAVARY ; Jade LAURENT ; Lila LERUSTRE ; Constance LEURELE ; Adèle MANSOURI ; Mya SANTRAIN ; Lohan VERQUERRE ; Swing WISS.

Mariages :

La municipalité leur présente ses félicitations

Jean-Louis DELCROIX et Sylviane FARRIAUX ; Samya DELOFFRE et Safouane RIDENE ; Sarah DOUCHEZ et Rabie MRIMI (1) ; Thomas DRAGO et Emilie LAURY ; Thomas FOUREZ et Wendy REBEIRO (2) ; Sabrina GOLON et Colin STANSBURY ; David LEBLANC et Amandine LEFEBVRE (3).



Vos prochains

rendez-vous



Ducasse

du centre ville

Places Carnot, Wagon, République

**DU 3 AU 7
JUN 2022**

Vendredi, lundi et mardi : 16 h - 23 h
Samedi et dimanche : 14 h - 2 h

Ducasse



du centre ville

Places Carnot, Wagon, République

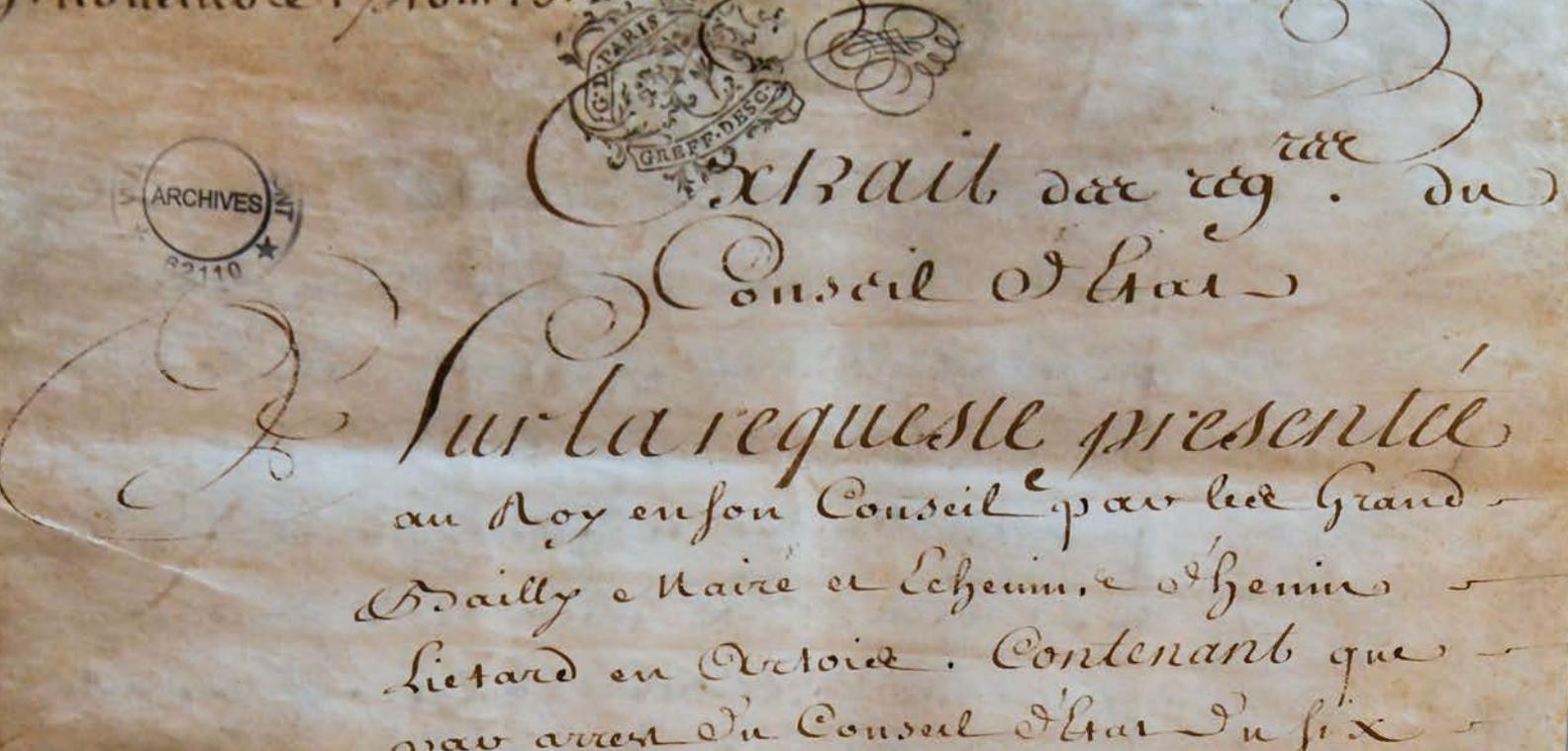
Vendredi 3 juin 2022

1
ticket
acheté

=

1
ticket
offert





29 novembre 1740

la supplique au roi des Grand Bailly, Maire et Echevin d'Hénin-Liétard en Artois

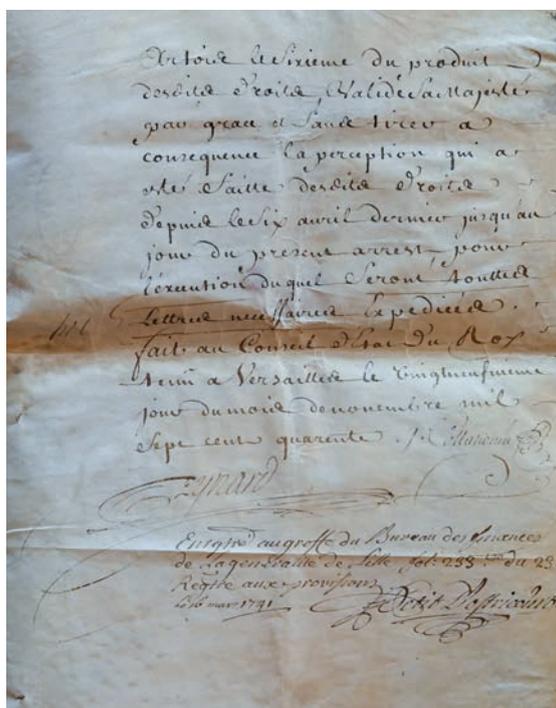
Après le film de 1922 récemment sauvé d'une dégradation irréversible (cf. *Hénin-Beaumont la Ville-jardin* n° 87), la Municipalité s'apprête à faire restaurer un autre trésor patrimonial : un extrait – sur parchemin – des registres du Conseil d'Etat, par lequel Grand Bailly, Maire et Echevin d'Hénin-Liétard sollicitent du roi, en 1740, le renouvellement d'un octroi accordé 12 ans auparavant.

Octroi dont « ils supplient seulement Sa Majesté de retrancher les dix sols sur chaque tonneau de bière qui se consomme par les habitants et bourgeois dudit lieu, attendu que lesdits bourgeois n'ont point de grandes facultés et qu'ils sont d'ailleurs assez chargés de tailles et centièmes auxquels même plusieurs d'entre eux sont souvent hors d'état de satisfaire ».

Bien qu'Hénin-Liétard ne compte alors que quelques centaines d'habitants, le bourg et ses bâtiments n'en doivent pas moins être entretenus : l'octroi permet d'assurer les ressources nécessaires à ces opérations.

Depuis 1728, la vente de vin, de cervoise, d'eau de vie, de bière et de tabac fait ainsi l'objet de levées : 2 sols et 6 deniers pour chaque lot de vin vendu au

détail et pour chaque livre de tabac, 10 sols pour les lots d'eau de vie, 1 denier par lot de cervoise... Les sommes perçues doivent être consacrées « (...) sans aucun divertissement à l'entretien des routes et chaussées, au rétablissement du pavé, aux réparations de l'église et de l'hôtel de ville (...) ».



Malgré l'évocation complémentaire des charges et dettes de la communauté – sommes payées chaque année à la Duchesse de Duras (80 livres), au sieur Le Sipre (650 livres), entretien de « quantité de routes et puits » et de « grands chemins » –, les « suppliants » héninois sont déboutés.

« Le Roy en son conseil » limite en effet à 9 ans la prolongation de l'octroi et refuse la suppression du droit de 10 sols perçu sur chaque tonneau de bière consommé par les habitants et bourgeois d'Hénin-Liétard.

En outre, comme pour l'octroi précédent, il doit être versé chaque année au Receveur du Domaine en Artois le sixième du produit de ces droits.

Quelques dizaines d'années plus tard, la Révolution viendra balayer l'ordre établi... mais pas le recours de l'Etat aux taxes et à l'impôt !

L'Escapade

Demandez le programme !



Battle Raw Concept (Cie Niya) Dimanche 12 juin - 15 h

Le Battle Raw Concept pose ses valises à l'Escapade. Cet événement rassemblera les meilleurs danseurs et danseuses du Breaking, nouvelle discipline faisant son apparition aux Jeux Olympiques de Paris en 2024 ainsi que les meilleurs de Popping et Hip-Hop.

Au total, ce sont plus de 50 artistes sur scène qui s'affronteront, en duo, après tirage au sort de la composition des équipes. Autour du cercle de «battle», le jury, le DJ's et les MC's (maîtres de cérémonie) inviteront le public à encourager leurs favoris.



Rendez-vous au jardin ! (Cie Niya) Jeudi 30 juin - 20 h - à partir de 14 ans

Spectacle écrit d'après les témoignages enregistrés et filmés des jardiniers de la ville de Carvin et de la cité Darcy d'Hénin-Beaumont. Le jardin est le théâtre d'échanges, de convivialité. Il a des aspects militants, une dimension sociale et écologique. Une solution, une utopie, un paradis ?

Exposition du 20 juin au 8 juillet

Une installation audio et vidéo à découvrir à l'Escapade et qui pose un regard particulier sur les jardins de la cité Darcy. Les images capturées dévoilent la géographie intime des jardins. Les voix des participants aux entretiens composent des portraits sensibles.

Tarifs représentations Tout public :

Tarif normal : 12 € - Tarif réduit : 9 € - Adhérents et groupes : 8 €

Tarifs représentations Jeune public :

Tarif normal : 9 € - Tarif réduit : 7 € - Adhérents et groupes : 6 €

Pass 6 Pas plus loin : seul ou en groupe, c'est le passeport idéal pour découvrir, ou faire découvrir, la saison de l'Escapade (6 places pour 42 €)

Abonnement Pass famille : 6 places pour 30 € sur une sélection de spectacles jeune public

263 rue de l'Abbaye, 62110 Hénin-Beaumont - 03 21 20 06 48
accueil@escapadetheatre.fr

Dernières acquisitions de la médiathèque



On noie bien les petits chats de Françoise Guérin aux éditions Eyrolles / Aparté

Un décor inattendu, des personnages très attachants, une atmosphère véritablement oppressante, un rythme saccadé font que l'on a du mal à lâcher la lecture de ce thriller psychologique.

Lorsque Betty reprend conscience à la maternité, elle ne se souvient pas des circonstances dramatiques de son accouchement. De plus, son époux, journaliste, reste injoignable, tandis qu'elle découvre avec effroi que son bébé a été baptisé Noé à son insu et qu'un inconnu rôde autour de lui, se faisant passer pour le père. Considérée comme folle, elle est accueillie au sein d'une unité mère-enfant par un psychiatre peu conventionnel et bienveillant, afin d'apprendre à nouer une relation avec son enfant. Sa thérapie va aider Betty à se sentir mère mais elle va également faire resurgir des souvenirs d'enfance particulièrement douloureux et bien enfouis. La vérité se révélera alors par bribes, apportant la lumière sur les étranges phénomènes qui se succèdent tragiquement dans l'entourage de Betty.

Roman policier à découvrir au pôle Littérature

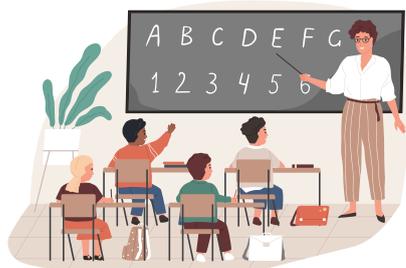


Depuis plusieurs années,
un couple de cygnes s'est
installé au Bord-des-Eaux, où
tous deux passent des jours
paisibles.





Inscriptions



À l'école

Les dossiers sont disponibles au Service Éducation-Jeunesse.

Ils sont également téléchargeables :

- sur le Portail Famille
- sur le site de la Mairie d'Hénin-Beaumont

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopie du ou des livret(s) de famille complet(s)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si un jugement a été rendu, joindre la copie complète de celui-ci.

Aux activités périscolaires

Pour bénéficier des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie et centre du mercredi), il est obligatoire de compléter un Dossier Famille pour chaque enfant.

Ce dossier sera disponible dès le mois de mai pour la rentrée 2022 au Service Éducation-Jeunesse, sur le Portail Famille et sur le site de la Mairie d'Hénin Beaumont.

La cantine et le centre du mercredi fonctionnent sur réservation préalable. Les réservations ou modifications sont à effectuer **avant le jeudi 23 h 59 pour la semaine suivante** via le « Portail famille » par le biais de l'espace citoyen ou avant 17 h 15 au guichet du Service Éducation - Jeunesse.

Il est toujours possible d'anticiper une inscription au mois ou à l'année.

En cas de présence non réservée dans les délais impartis, le repas consommé sera facturé au tarif majoré.

Service Education-Jeunesse
Pôle Social et Familial
 143 avenue des Fusillés,
 62110 Hénin-Beaumont

Ouvert du lundi au vendredi de
 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15



Une fresque à l'école

Avec l'arrivée des températures clémentes, le service Communication de la Ville, accompagné par le service Menuiserie, a procédé à la pose d'une fresque géante au sein de l'école Fallières !

Imaginée avec les enfants et l'artiste Catherine Zgorecki, cette fresque d'une longueur de 40 mètres vient totalement recouvrir le mur de la cour de récréation.



Planning des kermesses

Samedi 4 juin 2022 :

Ecole Guy Mollet
Kermesse – 14 h

Vendredi 17 juin 2022 :

Ecole Dubreucq
Kermesse – 17 h 15

Samedi 18 juin 2022 :

Groupe scolaire Fallières
Kermesse maternelle – 9 h
Kermesse élémentaire – 14 h

Groupe scolaire Michelet

Kermesse maternelle – 9 h
Kermesse élémentaire – 14 h

Vendredi 24 juin 2022 :

Groupe scolaire Léon Blum
Kermesse – 17 h 45
Cour de l'école élémentaire
Léon Blum

Samedi 25 juin 2022 :

**Groupe scolaire Rousseau
Legrand**
Kermesse maternelle – 9 h
Kermesse élémentaire – 14 h
Cour de l'école élémentaire
Jean-Jacques Rousseau

Groupe scolaire Breuval

Kermesse – 10 h

**Ecoles Saint-Louis et Sainte-
Jeanne d'Arc**

Kermesse – 10 h
Cour de l'école Sainte-
Jeanne d'Arc

Mardi 28 juin 2022 :

Ecole maternelle Pantigny
Kermesse – 17 h

Accueils de loisirs été 2022



Organisation générale

Les Accueils de Loisirs seront ouverts de 9 h à 17 h aux enfants âgés de 3 à 13 ans, répartis selon les tranches d'âge.

1^{ère} session : du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

2^{ème} session : du lundi 1^{er} août au vendredi 19 août 2022.

Les inscriptions sont prises à la semaine, du lundi au vendredi. Une garderie payante est proposée de 7 h à 8 h 45 et de 17 h 15 à 19 h.

Dates et lieux d'inscription

- du samedi 11 juin au mercredi 15 juin 2022, en ligne via le portail famille.

- du lundi 20 juin au mercredi 22 juin 2022, au guichet du Service Éducation-Jeunesse.

Lieux d'implantation et dates de fonctionnement

Du 11 juillet au 29 juillet 2022 :
(selon le secteur de résidence)
3-6 ans : Blum ou Pantigny
6-13 ans : Blum ou Pantigny

Du 1^{er} août au 19 août 2022 :
3-6 ans : Pantigny
6-13 ans : Pantigny

**Pour tout renseignement
complémentaire, veuillez vous
adresser au Service Éducation-
Jeunesse : 143 avenue des Fusillés,
62110 Hénin-Beaumont - 03 21 74 91 91**

e Fallières



Marche nordique

Chaque mercredi à 10 h, rejoignez-nous pour une randonnée/marche nordique.

Retrouvez ci-dessous vos prochains rendez-vous :

Mercredi 1er juin 2022
départ de l'Ecole Guy Mollet

Mercredi 8 juin 2022
départ du stade Delmotte

Mercredi 15 juin 2022
départ de l'Espace François Mitterrand

Mercredi 22 juin 2022
départ du stade Limousin

Mercredi 29 juin 2022
départ de l'Ecole Guy Mollet



Tournoi international de football féminin

Dans le cadre du projet « Terre de Jeux 2024 », le FCF Hénin-Beaumont organise un Tournoi International de Football Féminin dans la catégorie U18. 12 équipes sont attendues.

Le tournoi aura lieu au Stade Delmotte les samedi 11 et 12 juin 2022 de 10 h à 17 h.

Week-end des stadistes

Lors du week-end des 26 et 27 juin, le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h, aura lieu le traditionnel week-end des stadistes mis en place depuis maintenant 4 ans.

Ce week-end est l'occasion de clôturer la saison sportive en alliant sport et convivialité. Toutes les équipes du club, des plus petits au plus grands, joueront des matchs contre des équipes extérieures, le tout autour d'un barbecue.

C'est l'occasion également pour les éducateurs de commencer à préparer la saison prochaine et de permettre à de nouveaux joueurs d'évoluer sous leurs nouvelles couleurs.



Tournoi de futsal « Eric et Oliv' »



Le tournoi a mobilisé 22 équipes avec en majorité la présence de sapeurs-pompiers. Pour la première fois, des associations et des clubs de foot ont été associés à ce projet. L'objectif du tournoi est de rendre hommage chaque année à Eric et Olivier tragiquement décédés. Comme le veut la tradition, l'ensemble des recettes de cette journée est reversé à une association. Pour cette année, l'association choisie a été « Un combat pour Jules et Victor », des enfants atteints d'une myopathie de Duchenne, qui engendre une atrophie musculaire. A cette occasion M. le Maire, accompagné de Mme Le Pen est venu encourager les participants et féliciter les organisateurs.

Parcours du coeur 2022



Un grand bravo à la centaine de participants (80 marcheurs et 20 cyclistes) pour avoir répondu présent à l'occasion de la 46^e édition du Parcours du cœur civil 2022 organisée par le service des sports de la ville d'Hénin-Beaumont le dimanche 15 mai 2022, au départ de l'Espace François Mitterrand.

Egalement merci aux partenaires associatifs bénévoles : les Amis de la marche, l'Etoile cycliste héninoise, mais aussi au Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont et à l'Atrium Maison Sport Santé pour leur participation dévouée à cet événement.

Triathlon



Après 3 ans sans organisation, l'ensemble des membres d'Hénin Endurance Team étaient fidèles au rendez-vous ce dimanche 8 mai sur le site du Bord-des-Eaux.

Nous remercions l'ensemble des services de la ville pour leur aide et les bénévoles qui ont assuré la sécurité des athlètes et contribué à la qualité de ce triathlon.

Classement :

Duathlon 6-9ans

- 1^{er} - L. Cichocki
- 2^e - G. Dumortier
- 3^e - R. Letrionnaire

Duathlon 10-13 ans

- 1^{er} - J. Fournet
- 2^e - Z. Jakobowski
- 3^e - C. Besson

Triathlon XS

- 1^{er} - T. Dumontier
- 2^e - F. Prouvost
- 3^e - V. Szewczyk

Triathlon S

- 1^{er} - H. Lamy
- 2^e - L. Amadei
- 3^e - A. Mahieux



A la découverte
des sports
Héninois

Initiation à la boxe



Le 19 mai 2022, la ville d'Hénin-Beaumont, par le biais du service des sports et en partenariat avec l'association Boxing Club Héninois, organisait dans le cadre du dispositif « A la découverte des sports héninois » une initiation boxe à la salle Humez de l'Espace François Mitterrand.

C'est dans une ambiance chaleureuse, qu'une quinzaine de participants débutants ont eu le plaisir de pouvoir s'initier à ce noble art, sous la houlette de M. Mohamed Nichane, l'emblématique entraîneur du Boxing Club Héninois.

Prochain rendez-vous



Jeudi 16 juin 2022, dès 19 h au stade Delmotte, venez découvrir le Flag avec l'association sportive des Mustangs d'Hénin-Beaumont.

Qu'est-ce que le Flag ?

Le Flag football est un dérivé du football américain. Les plaquages au sol sont remplacés par l'arrachage de bandes de tissus accrochées à la ceinture des joueurs.

Activité sur inscription au 03 21 08 60 40 ou sur le www.henin-beaumont.fr/site

Ball trap

4 & 5 JUIN 2022

HÉMIN TIR
organise son

BALL TRAP
à
HÉMIN-BEAUMONT
(Ancienne gare de BEAUMONT)
Coordonnées GPS : Latitude 50°23'26"N - Longitude 2°57'40"E

Concours Confirmés doté de nombreux lots

Pas de tir Chasseurs
Filet garni à la série + Concours final

Coupe Apéritif le dimanche
de 11h à 13h

BUVETTE ET RESTAURATION LES 2 JOURS
RENSEIGNEMENTS AU 06.83.18.05.98

Licence FFBT obligatoire - Cartouches 28 gr. uniquement - Protection visuelle et auditive obligatoire







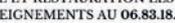
















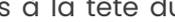
































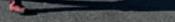










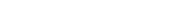




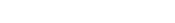











Les 4 et 5 juin prochains, Hénin tir vous invite à son traditionnel ball-trap sur le site de l'ancienne gare de Beaumont.

Le président M. Hermant, qui fête ses 20 ans à la tête du club Hénin tir, vous accueillera pour 3 épreuves : le concours confirmé, le pas de tir chasseurs et la coupe apéritif du dimanche !

Plus d'informations
au 06 88 18 05 98.

Gagnants du concours de la foulée Beaumontoise



Dans le cadre de Beaumont en Fête, les participants de la Foulée Beaumontoise étaient également en lice pour gagner 6 mois d'abonnement à l'Atrium.

Nous félicitons Maxime Bataille et Isabelle Demaretz.

Le retour des Spartiates



Le samedi 21 mai se tenait, à l'Espace François Mitterrand, le gala de boxe du Boxing club Héninois, avec en têtes d'affiche, Kamel Benyattou et Gaëtan Ntambwe.

Les boxeurs héninois ont particulièrement brillé, ce qui a évidemment réjoui les spectateurs et les dirigeants de l'association sportive.

La municipalité adresse toutes ses félicitations aux athlètes pour leurs remarquables performances et au boxing club pour cette organisation.

Top 12 - Hénin Gym

Top 12, face à Rouen, le club d'Hénin Gym l'emporte !

Le jeudi 26 mai dernier, se déroulait le Top 12 de gymnastique à la salle Louis LELAURE qui a vu s'affronter le club de Rouen, l'Élan Gymnique Rouennais, et le club d'Hénin-Beaumont, Hénin Gym.

Nos Héninoises ont su, une fois de plus, faire preuve d'une combativité et d'un professionnalisme à toute épreuve. Des qualités qui les ont permis de décrocher la victoire !

Félicitations à nos gymnastes Héninoises !





L'Atrium conjugue sport et santé !

Samedi 14 mai a eu lieu l'ouverture de l'Atrium Maison Sport-Santé. A cette occasion, le programme d'Activité Physique Adaptée a été présenté devant une cinquantaine de personnes venues pour découvrir et essayer les différentes activités.

Qu'est-ce qu'une Maison Sport-Santé ?

Ces Maisons Sport Santé s'adressent aux personnes souffrant d'affections longue durée, de maladies chroniques, cancers... qui doivent pratiquer une Activité Physique Adaptée (APA).

Pourquoi une Maison Sport-Santé ?

La sédentarité est aujourd'hui reconnue comme un problème de santé publique majeur en France. Afin de lutter contre ce phénomène et ses conséquences, le ministère chargé des Sports labellise depuis 2019 des « Maisons Sport-Santé » qui ont pour but d'informer, d'accueillir et d'orienter « toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et/ou sportive à des fins de santé, de bien-être, quels que soient leur âge ou leur sexe ».

Les offres de la Maison Sport-Santé :

Lors de votre premier rendez-vous, vous réaliserez un « Bilan Sport Santé » d'une durée d'1 h 30 permettant d'évaluer votre projet sportif, vos besoins et vos capacités. En fonction de vos objectifs et vos besoins, vous pourrez intégrer notre programme Sport-Santé de 16 semaines comprenant jusqu'à 10 séances d'Activité Physique Adaptée par semaine encadrées par un Enseignant en Activité Physique Adaptée. Le tarif de notre programme est de 65 € pour un résident héninois et de 73 € pour

un extérieur. Pour bénéficier du programme, il vous faudra une prescription d'Activité Physique Adaptée ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une Activité Physique Adaptée délivré par votre médecin traitant (ces deux documents vierges seront joints au compte rendu de votre « Bilan Sport Santé »). Vous avez également la possibilité dès à présent de réaliser gratuitement deux séances. Si vous êtes intéressé(e) pour vous inscrire ou pour prendre des informations, contactez l'Atrium Maison Sport-Santé au 03.21.49.12.29 ou par mail frederick.janik@mairie-heninbeaumont.fr

Qui sont les personnes éligibles au programme Sport-Santé ?

Le programme d'Activité Physique Adaptée est destiné à des personnes éloignées de la pratique physique et/ou sportive et qui souhaitent renouer durablement avec l'activité physique. Vous pouvez bénéficier de notre programme, si vous êtes porteurs :

- D'une affection longue durée (ALD) : hypertension artérielle, cancer, cardiopathies...
- D'une maladie métabolique : obésité/surpoids, diabète...
- D'une pathologie chronique : lombalgie, complication post-Covid...
- Pathologie neurologique du vieillissement : troubles de l'équilibre, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer.
- Ou simplement si vous êtes sédentaire et souhaitez faire une reprise encadrée.

18 ET 19 JUIN

SALLE WILQUIN - ESP. F. MITTERRAND
HÉNIN-BEAUMONT



Le spectacle musical Energya



INFOS & TICKETS
SPECTACLE-ENERGYA.FR

450 ARTISTES BÉNÉVOLES
RÉUNIS SUR SCÈNE...



Exposition ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

DU 3 AU 8 JUIN 2022

SALLE POLONIA - 39 RUE ELIE GRUYELLE

ENTRÉE GRATUITE

Du vendredi 3 au
mercredi 8 juin 2022,
de 14 h à 18 h.



ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND | SALLE TÉTELIN

Gala

de l'école musicale

24 JUIN | 19 h



ENTRÉE GRATUITE - RÉSERVATIONS AU 03 21 76 84 16 OU 03 21 49 11 88



Journée portes ouvertes à Saint-Vincent-de-Paul



Le 7 mai dernier, l'association Société de Saint-Vincent de Paul, située au 154 rue Pierre Brossolette, organisait ses portes ouvertes. A cette occasion, M. le Maire, accompagné de Patrick Mon, adjoint au Maire et de Margarett Lanoy, conseillère municipale, s'est rendu sur place afin de féliciter les bénévoles pour cette journée réussie.

A cette occasion, bon nombre de visiteurs ont fait de bonnes affaires. Entre les vêtements, la vaisselle, les meubles, l'électroménager... Il y en avait pour tous les goûts et le tout à petits prix.

Vous souhaitez acheter ou faire don d'objets que vous n'utilisez plus ?

N'hésitez pas à contacter l'association au 03 21 20 77 65 ou rendez-vous sur place les lundis et mardis de 14 h à 16 h et les jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.



En prévision du plan national canicule (PNC), si vous êtes seul(e) une partie de l'été ou si vous connaissez une personne isolée pendant cette période, pensez à vous et à l'inscrire sur le registre des personnes vulnérables auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment s'inscrire ?

Par téléphone au 03 21 77 35 55. Ce recensement permettra au CCAS d'assurer un suivi préventif des personnes les plus vulnérables en période de canicule.

Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de plus de

60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées.

La demande peut être formulée par la personne elle-même ou son représentant légal ou encore par ses proches ou par un tiers.

Ainsi, le CCAS contactera régulièrement par téléphone les personnes inscrites afin de s'assurer de leur bien-être et leur prodiguer, le cas échéant, des conseils pour mieux lutter contre la canicule. Par ailleurs, les données recensées sur le registre facilitent l'intervention de l'ensemble des services sociaux et sanitaires auprès des personnes isolées.

Les permanences au CCAS :

Lundi :

Matin – UDAF62 « Point conseil budget » (sur rendez-vous bimensuel – 03 21 71 22 72)

Après-midi – SAMPS (sur rendez-vous à intervalle irrégulier)

Mardi :

Matin – administration CAF (sur rendez-vous – sur le site www.caf.fr ou au 3230)

Après-midi – assistante sociale CARSAT – CPAM Mme Deloison (sur rendez-vous au 3646)

Mercredi :

Matin – assistants sociaux CAF (sur rendez-vous à intervalle irrégulier)

Après-midi – contrôleur CAF (sur rendez-vous)

Jeudi :

Matin : assistants sociaux CAF (sur rendez-vous à intervalle irrégulier)

Après-midi : GRETA (sur rendez-vous chaque 1er jeudi du mois)

Vendredi :

Matin – Le Sagittaire (avec ou sans rendez-vous à intervalle irrégulier – 03 21 37 40 24)

Après-midi – GRETA (sur rendez-vous chaque 1er vendredi du mois)

Pour les permanences des assistants sociaux et des contrôleurs de la CAF ainsi que pour celles du Service d'Actions Médico-Psychosociales (SAMPS), les prises de rendez-vous directes ne sont pas possibles, les usagers qui se présentent sont convoqués au CCAS dans le cadre d'un suivi.

**CCAS – 03 21 77 35 55 – 143
avenue des Fusillés 62110
Hénin-Beaumont**



Attribution automatique de la Complémentaire santé solidaire

Les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et les membres de leur foyer bénéficient automatiquement de la Complémentaire santé solidaire.

Des dépenses de santé largement prises en charge

Grâce à la Complémentaire santé solidaire, les dépenses de santé sont prises en charge par les organismes d'assurance maladie et l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé solidaire choisi.

Les différentes situations

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette attribution est automatique lorsque l'on demande le RSA à partir du site caf.fr. La demande de Complémentaire santé solidaire est alors transmise automatiquement à la caisse d'assurance maladie de rattachement (CPAM) du demandeur du RSA.

Si la demande de RSA n'a pas été faite depuis le service en ligne (caf.fr), c'est la caisse d'assurance maladie à laquelle est rattaché le demandeur du RSA qui le contactera une fois que le RSA lui sera accordé, afin qu'il puisse bénéficier de la Complémentaire santé solidaire.

Si le RSA a été attribué avant le 1^{er} janvier 2022, les bénéficiaires du RSA peuvent s'adresser à leur CPAM pour obtenir la Complémentaire santé solidaire.

Le renouvellement de la Complémentaire santé solidaire se fait automatiquement chaque année.



Attention au soleil

Le soleil est indispensable pour notre équilibre et notre bien-être, mais en abuser peut être dangereux !

La ligue contre le cancer organise la 7^e semaine de la protection solaire du 16 au 24 juin 2022. Le but de cette semaine est de nous sensibiliser aux risques solaires et de renforcer l'information sur les gestes protecteurs, en particulier auprès des enfants.

Notre corps a besoin de soleil pour synthétiser la vitamine D, qui joue un rôle dans la consolidation des os et des dents et réduit le risque d'ostéoporose. De plus, le soleil influence notre moral.

Mais pourquoi faut-il se protéger du soleil ?

L'exposition répétée aux rayons du soleil, surtout durant l'enfance, est le principal facteur déclencheur des cancers de la peau, et notamment le plus dangereux, le mélanome. Il a été la cause de 1980 décès en 2018 selon Santé Publique France. 80 000 cancers de la peau sont diagnostiqués en France chaque année, 15 500 sont des mélanomes.

Un mélanome c'est quoi ?

C'est un cancer de la peau développé à partir de cellules appelées mélanocytes qui fabriquent la mélanine (pigment colorant la peau). Il est aussi, appelé dans le langage courant, « mélanome malin ». Il survient le plus souvent sur une peau saine et apparaît alors sous la forme d'une tache pigmentée et dans 20 % des cas, il se développe en altérant un grain de beauté préexistant.

Si vous remarquez qu'un grain de beauté change (de couleur, de forme ou d'aspect) ou si des taches pigmentées apparaissent,

n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

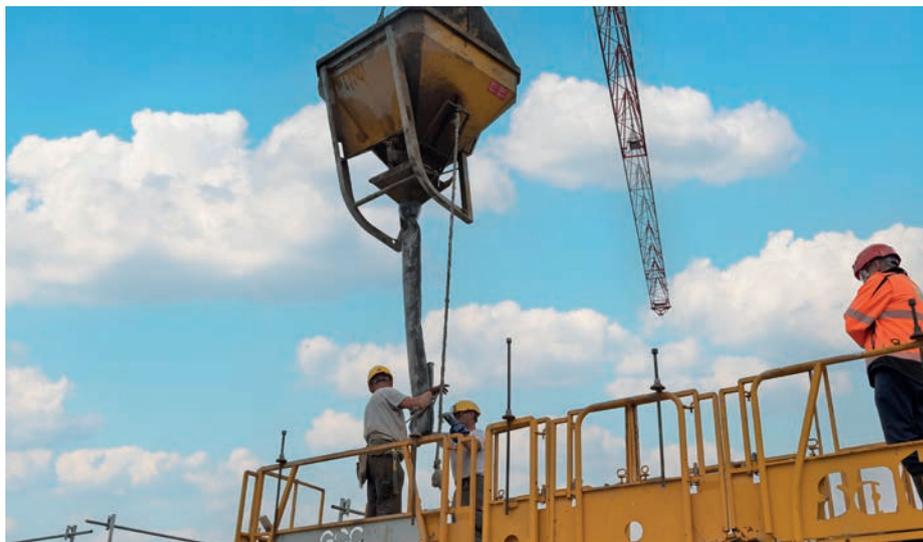
Comment se protéger et protéger les enfants :

- Éviter de s'exposer au soleil entre 12 et 16 heures.
- Porter des vêtements (t-shirt manches longues, chapeau, casquette)
- Porter des lunettes de soleil.
- Rester à l'ombre.
- Appliquer de la crème solaire toutes les 2 heures et systématiquement après la baignade. La crème solaire doit être utilisée de préférence dans les douze mois après l'ouverture du tube.
- Boire de l'eau régulièrement (minimum 1,5 litre par jour)
- Ne vous exposez pas aux lampes de bronzage UV.

Comment choisir sa crème solaire en fonction de sa peau :

Indices de la crème solaire	Type de protection	Type de peau
6-10	Faible	Peau brune Peau noire
15-20-25	Moyenne	Peau halée Peau mate
30-50-50+	Très haute protection	peau qui brûle facilement peau très claire peau qui ne bronze jamais

Un béton bas carbone pour le Cèdre bleu



Le jeudi 5 mai 2022 sur le site du « projet Cèdre bleu », un coulage de voile béton bas carbone a été présenté à titre expérimental.

Le béton classique est composé de gravier, de sable, d'eau et de ciment. Le ciment est le matériau manufacturé le plus consommé au monde et son industrie de production est la 2ème plus émettrice de CO₂. La société Hoffmann a décidé de révolutionner cette industrie et a développé un liant qui remplace le ciment dans la composition du béton permettant de diviser par 6 l'empreinte carbone de la production du béton.

1 m³ de béton bas carbone composé du liant Hoffmann permet d'économiser 300kg de CO₂.

Sur le chantier d'Hénin Beaumont, SIA Habitat et le constructeur GCC ont décidé de réaliser 150 m³ de voiles béton intérieurs (sur les deux résidences) en béton bas carbone, ce qui permettra d'économiser 45 tonnes de CO₂. C'est la première fois que du béton bas carbone est coulé au nord de Paris en France.

Vous souhaitez diffuser une publicité dans le magazine municipal

N'hésitez pas à prendre contact
avec le service entreprendre
au **03 21 74 87 00**



Les bêtes sont nos amis, pas leurs déjections

Le service de Propreté urbaine assure quotidiennement le ramassage des déchets dans les voies et espaces publics. Qu'il s'agisse d'un mégot de cigarette ou de plusieurs mètres cubes de détritrus, ces déchets constituent une nuisance pour le cadre de vie des riverains, sans parler des effets néfastes pour l'environnement.

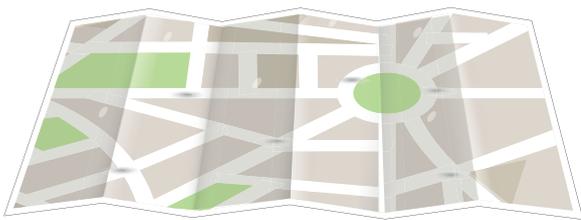
Parmi les tâches qui incombent aux agents de ce service, le ramassage des déjections canines reste d'actualité, malgré les rappels réguliers à la règle. Source d'agacement pour les piétons qui se promènent dans les espaces verts publics ou circulent sur les trottoirs, la présence de ces déjections pourrait être évitée en appliquant la règle qui consiste à les ramasser.

Bien entendu, on ne peut pas interdire à un animal de faire ses besoins, mais il appartient au maître, ou à la maîtresse, de ramasser les déjections avec un sachet et de le déposer dans une corbeille de rue. Lorsque l'on possède un animal, c'est un compagnon formidable, mais il y a également des contraintes qu'il faut savoir assumer.

Respecter la règle, c'est aussi éviter le risque d'une amende, puisque laisser les déjections de son animal sur le domaine public constitue une infraction. Vous prenez soin de votre animal, pensez également à prendre soin du domaine public pour le bien-être de chacun !

La commune s'est dotée d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme !

Après l'enquête publique qui a eu lieu en fin d'année 2021 et à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 4 février dernier pour approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ayant fait l'objet de la délibération n°2022-0001.



Un plan de zonage et un règlement applicables à chacune des zones du PLU

Le plan de zonage délimite les différentes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles...) et fixe au travers de son règlement les règles applicables à chacune des zones.

C'est à la fois un document règlementaire (qui définit l'usage des sols, les pratiques autorisées au niveau de la construction (formes, volumétries, aspects...) et détermine les droits à construire (implantation, surfaces...) et un document juridique de portée générale. Il s'impose donc à tous, particuliers comme administrations.

Projet et travaux : attention au PLU !

Le printemps est là et les beaux jours aussi ! Ils vous donnent l'envie de concrétiser votre projet d'aménagement extérieur, d'extension, d'installation d'une piscine, de remplacement de vos menuiseries ou encore d'embellissement de votre façade...

Savez-vous qu'il existe des règles strictes à respecter et des autorisations d'urbanisme à obtenir au préalable ?

Si votre bâtiment est situé au sein d'un rayon de 500 mètres autour d'un bâtiment classé qui figure parmi la liste des monuments historiques (tels que l'église Saint-Martin), à proximité ou au sein d'une cité



Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le PLU est un document stratégique opérationnel et prospectif de planification urbaine et durable à l'échelle du territoire communal, qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols et leur devenir.

Via son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), il résume également les intentions générales de la ville quant à son évolution.

Il définit les grandes orientations et évolutions de la commune pour les années à venir. Il pose les bases et assure les conditions d'un développement harmonieux, dynamique et durable du territoire communal, permettant une cohérence des différents enjeux (architecture, habitat, mobilité, dynamique commerciale, préservation de l'environnement...).

La révision du PLU a notamment permis de conserver l'esprit de village de Beaumont, de lutter contre l'étalement urbain et de préserver les zones agricoles du territoire communal, de conforter et de développer l'activité économique et commerciale locale, de valoriser nos friches minières et industrielles et de préserver et d'accroître la biodiversité de notre commune.

minière inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (Cités Macé-Darcy, Cité Foch...) ou si votre bâtiment fait partie des 188 biens du territoire communal identifiés comme remarquables et nécessitant au préalable l'obtention d'un avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), sachez que votre projet et vos travaux peuvent éventuellement être remis en question, voire compromis.

Alors une chose après l'autre (!) : avant d'effectuer toute commande de matériaux et de valider vos devis, il est préférable de se référer au PLU, de se renseigner auprès du service Urbanisme et de patienter de manière à obtenir les autorisations indispensables à l'accomplissement de votre projet.



Comment se le procurer ?

Le dossier du PLU dernièrement approuvé est tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville (auprès du service Urbanisme). Il est également consultable sur le site internet de la ville via le lien suivant : http://www.henin-beaumont.fr/site/?page_id=7106. L'ensemble du dossier du PLU sera également consultable sur le Géoportail de l'urbanisme d'ici quelques semaines.



Plantation et taille de végétaux : Les règles du Code civil

Avec l'arrivée du printemps, la végétation a repris de la vigueur. Les habitants qui disposent d'un espace vert dans leur terrain vont pouvoir à nouveau s'adonner à la pratique du jardinage, entretenir les végétaux existants, voire planter de nouveaux arbres, arbustes et arbrisseaux.

Dès lors, il convient de veiller au respect de quelques règles qui permettent de conserver de bonnes relations de voisinage. Ces règles sont notamment définies par les articles 671 et 673 du Code civil.

- Toute végétation dont la hauteur dépasse 2 mètres doit être plantée à au moins 2 mètres de la limite de propriété. Si la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres, les végétaux doivent être plantés à au moins 50 centimètres de cette limite.
- Tailler les végétaux afin qu'ils n'empiètent pas sur des propriétés voisines.

Pensez également, lors du choix de vos plantations, à prendre en compte leur futur développement en privilégiant par exemple des arbustes, ou des arbrisseaux, pour les terrains de faible superficie et n'oubliez pas que votre jardin doit être régulièrement entretenu.

Reprise de concessions dans les cimetières



La municipalité entame une procédure de reprise de concessions échues et non renouvelées dans les 2 années suivant la date d'échéance (article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales).

Si vous êtes titulaire ou ayant droit (ascendant ou descendant en cas de décès du titulaire) d'une concession arrivée à son terme dans l'un des 3 cimetières de la commune, la municipalité vous donne la possibilité de renouveler votre concession, si vous le souhaitez, tant qu'elle n'a pas été reprise administrativement par arrêté municipal.

Vous pouvez vous rapprocher du service « Régie des cimetières » situé en mairie – 03.21.49.74.39.



Couches lavables pour bébés : mieux pour la planète et pour votre porte-monnaie

Les couches jetables pour les bébés constituent une source importante de déchets que l'on estime à 40 % des déchets ménagers produits par un foyer ayant un enfant entre 0 et 2 ans. En moyenne, ce sont 5.000 couches qui sont utilisées pour un enfant jusqu'à ce qu'il soit propre, soit environ une tonne de déchets. Pour 5.000 couches, c'est en moyenne 1.400 euros dépensés. En outre, les couches jetables comportent des produits chimiques.

Les couches lavables présentent des avantages :

- pour l'environnement, car seul le voile de protection biodégradable est jeté réduisant ainsi considérablement la production de déchets ;
- pour la santé du bébé, puisque ces couches occasionnent moins d'irritations pour ses fesses ;
- pour le porte-monnaie, puisque malgré un investissement de départ plus important, le coût d'achat et d'entretien de 20 couches lavables est d'environ 700 euros sur une période de 2 ans, soit une dépense minorée de 50 % par rapport au coût des couches jetables.

Le Symevad peut vous accompagner financièrement à la hauteur de 100 euros pour l'acquisition d'un kit de 4 couches lavables (coût avant participation financière du Symevad : 150 euros), après que vous ayez participé à une réunion d'information organisée par cet organisme. Si vous souhaitez vous inscrire à cette réunion, prenez contact avec le Symevad via son site internet, rubrique « Prévention – passer aux couches lavables ». N'hésitez pas à franchir le pas pour votre enfant et pour la planète.



Districlos Nord ouvre ses portes à Hénin-Beaumont

Initialement implantée à Carvin, l'entreprise de vente de clôtures, grillages, portails et brise-vues dirigée par Romain Lebon vient de s'installer au sein d'un showroom flambant neuf, situé juste en face du lycée Senez.

Forte de 14 magasins à travers toute la France, Districlos vous propose un accueil personnalisé pour vous aider à concrétiser tous vos projets de clôture : ses conseillers vous accompagnent de la conception à la livraison, que vous soyez particulier ou professionnel ! Les produits proposés à la vente sont de fabrication européenne, garantis 10 ans anti-corrosion et livrés à domicile ou retirés en magasin. Profitez donc des beaux jours et de l'expertise de Districlos pour réaliser vos travaux de clôture extérieure !

Districlos Nord

656 boulevard Fernand Darchicourt
03 61 48 80 40 – nord@districlos.com
<https://www.cloture-discount.fr>

Le retour du Marché Nocturne

Vous l'avez apprécié l'été dernier, le Village nocturne des commerçants sera de retour dès le 25 juin place Jean Jaurès ! L'an dernier, malgré une météo capricieuse, ce marché d'artisans et de producteurs locaux a attiré les foules autour d'une vingtaine d'exposants venus d'Hénin-Beaumont et des environs, proposant miel, fruits et légumes, bières locales, fromages, grillades, épicerie du monde, jouets, vêtements, sacs, bijoux et artisanat local. Imaginée par l'Union des commerçants, en partenariat avec la Ville, la formule ne changera pas cette année ! Vous y retrouverez un espace restauration vous permettant de déguster plats et snacks en famille ou entre amis, tout en profitant de l'animation musicale. Nous vous attendons donc nombreux dès 18 h le 25 juin !

**Village nocturne des commerçants,
Place Jean Jaurès, dès 18 heures les 25 juin,
9 juillet, 23 juillet, 6 août et 20 août.**



Vous êtes commerçant et disposez d'une terrasse que vous souhaitez exploiter ? Pensez à réaliser vos démarches !



Toute installation de terrasse sur le domaine public nécessite au préalable une autorisation écrite de Monsieur le maire. L'occupation du domaine

public ne pouvant être que temporaire, il convient de renouveler chaque année votre demande d'autorisation sous forme de courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire (à envoyer par mail à pole.entreprendre@mairie-heninbeaumont.fr ou

par courrier à Monsieur le Maire – 1 place Jean Jaurès – 62110 Hénin-Beaumont).

Une fois la demande enregistrée, nous reviendrons vers vous afin de convenir d'un rendez-vous visant à évaluer la sûreté et la commodité de passage dans les rues, places et voies publiques qu'il conviendra de respecter tout au long de l'installation de votre terrasse. L'autorisation délivrée présente un caractère précaire et révoquant visant à prévenir tout trouble à l'ordre public, c'est-à-dire tout manquement au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publics. Pour cela, la Police Municipale veillera aux atteintes à la tranquillité publique, telles que les rixes et disputes, tumultes, attroupements, nuisances, troubles de voisinage, etc.



Police municipale : protéger et servir les citoyens

Des pyromanes interpellés

Le 1er mai dernier, la patrouille de la police municipale, suite à l'appel téléphonique d'un administré, a pu mettre hors d'état de nuire un pyromane qui avait sévi boulevard Emile Basly et rue de l'Abbé Dessenne.

L'individu a été présenté sans délai à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent du Commissariat de Police de Lens, puis conduit rapidement au Juge des enfants, puisque mineur.

Le 23 mai, la patrouille de la Police municipale est requise par un administré pour l'incendie d'une maison à l'abandon. Celui-ci décrit la tenue vestimentaire de l'un des incendiaires, les policiers municipaux informent immédiatement la seconde patrouille, ainsi que le Centre de Supervision Urbain (CSU).

Deux individus suspects sont aperçus sur le terril à côté du collège Jean Macé, une patrouille de la Police Nationale se présente sur les lieux. Les deux individus se cachent aussitôt mais toujours sous la surveillance des opérateurs du CSU. Les policiers municipaux, accompagnés d'un équipage de la Police Nationale, aperçoivent les deux individus recherchés. Après que les policiers les ont questionnés, ceux-ci reconnaissent faire partie du groupe ayant mis le feu à la maison.

Les agents de la Police Nationale et de la Police municipale transportent les individus au commissariat de Lens afin de les présenter à l'Officier de Police Judiciaire.

Une tentative de vol de véhicule en réunion

Le 7 mai, les opérateurs du Centre de supervision urbain (CSU) contactent les policiers municipaux en patrouille suite à une tentative de vol de véhicule en réunion, rue Parmentier. Les individus, pris en flagrant délit, sont menottés. L'un des individus interpellés présente non seulement les signes caractéristiques de l'état d'ivresse manifeste, mais est muni de gants et se trouve en possession d'un tournevis ayant servi à fracturer la vitre du véhicule. Les deux mis en cause sont immédiatement présentés au commissariat de Lens.

La coordination parfaite des policiers municipaux et des opérateurs du CSU a permis d'intervenir en renfort de la Police nationale et de neutraliser des individus. Grâce à leur pugnacité, leur réactivité et leur professionnalisme, les policiers municipaux et les opérateurs du CSU ont su protéger votre ville.



Opération Tranquillité Vacances

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la commune d'Hénin-Beaumont et le Ministère de l'Intérieur au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Ces patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

En cas d'anomalie comme une tentative d'effraction, une effraction ou un cambriolage, les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus.

La Police municipale vous propose l'Opération Tranquillité Vacances à partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre 2022.

Où s'adresser ?

Commissariat de Police nationale
90 rue des Fusillés

Police municipale
99 rue Léo Lagrange

Un formulaire est disponible :

- Soit sur le site internet de la ville d'HÉNIN-BEAUMONT

- Soit sur le site gouvernemental suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Ce formulaire est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre l'accueil de la police municipale au 03 21 74 87 33



BUREAUX DE VOTE OUVERTS DE 8 H À 18 H

Je suis absent ? je donne procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur votre lieu de vote l'un des jours de scrutin, vous pouvez missionner une personne de confiance pour voter à votre place le jour J en lui donnant procuration.

Comment faire ?

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Vous devrez ensuite la valider dans un commissariat de Police ou dans une brigade de Gendarmerie.

- En vous rendant directement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité
Vous remplirez le formulaire sur place

Pensez à vous munir d'un justificatif d'identité (obligatoire)

- Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site service-public.fr

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale. Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner **procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune** que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Elections : 03 21 74 87 59 – 03 21 74 87 40

Une navette pour vous rendre à votre bureau de vote



La Municipalité met une navette à disposition des personnes dépourvues de moyen de transport. Pensez à en faire la demande !!

Attention : ce véhicule ne permet pas le transport des personnes en fauteuil roulant.

Inscriptions « navette » auprès de Mme Lydie Lavarde
03 21 74 87 40 / 06 19 79 79 72 ou par mail
lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr

Devenez assesseur dans un bureau de vote



La mairie lance un appel à candidatures, auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la ville d'Hénin-Beaumont, pour devenir assesseur dans un bureau de vote de leur choix.

Cette fonction mobilisera les volontaires le dimanche 12 et/ou le dimanche 19 juin 2022 sur des créneaux horaires à définir (action citoyenne, bénévole)

Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître par mail (lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr) ou en retournant le coupon ci-dessous dûment complété,
**au service Etat-Civil / Elections de la mairie
(1, place Jean Jaurès – 62252 Hénin-Beaumont Cedex);**

Nom – Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tel / adresse mail :

Souhaite être assesseur dans le bureau de vote :

De préférence : le matin l'après-midi

Cartes Nationales d'identité – Passeports : des adaptations pour la période des examens

Dans le cadre du plan d'urgence visant à améliorer les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité, le ministère de l'Intérieur a précisé que les cartes nationales d'identité et le passeports expirés depuis moins de 5 ans seront valides pour passer les examens prévus aux mois de mai et juin et pour l'inscription au permis de conduire dans les auto-écoles.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service dédié en mairie – 03.21.74.99.83.

A partir de 18 h, participez au dépouillement !



Le dépouillement est quelque chose de très sérieux et nécessite d'avoir des électeurs apportant leur aide (scrutateurs) afin qu'il se termine dès que possible et que les résultats du bureau de vote puissent ainsi être remontés rapidement. Venez apporter votre aide! Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître par mail (lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr) ou en retournant le coupon ci-dessous dûment complété, au service Etat-Civil / Elections de la mairie (1, place Jean Jaurès – 62252 Hénin-Beaumont Cedex):

Nom – Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tel / adresse mail :

**Souhaite apporter son aide lors du
dépouillement de préférence dans le
bureau de vote :**

De préférence :

- le 12 juin le 19 juin
 disponible pour les 2 tours

Ma Mairie



LUNDI DE PENTECÔTE : SERVICES ADMINISTRATIFS OUVERTS

Les services administratifs municipaux seront ouverts au public Le lundi 6 juin 2022 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

HORAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services administratifs municipaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

Rappel : le premier mercredi de chaque mois, le Service état-civil ferme à 19 h !

Prochaines dates : mercredis 6 juillet et 3 août

GROUPE MAJORITAIRE

+ 400 % d'augmentation sur la taxe des ordures ménagères : dites merci à Tondelier !

La dernière séance de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin a été houleuse, en raison de l'augmentation scandaleuse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Souvenez-vous : en 2016, cette taxe a été instaurée contre l'avis des élus d'Hénin-Beaumont, qui ont massivement voté contre. Mais Marine Tondelier et ses amis de gauche, qui sont majoritaires à l'Agglomération, ont voté pour cette taxe qui est passée à... 1 voix près (celle de Tondelier) !

Comme si cela ne suffisait pas, ils l'ont augmentée de 400 % lors de la dernière séance du conseil communautaire. Personne ne s'y est opposé, hormis les élus RN d'Hénin-Beaumont et le groupe RN de l'Agglo.

Pire, si Tondelier et ses amis communistes avaient voté contre cette taxe, elle ne serait jamais passée et les contribuables n'auraient pas à subir cette augmentation scandaleuse, que les locataires, propriétaires, entreprises vont devoir payer dès l'automne. Comme si la hausse des carburants et celle des matières premières et des produits de première nécessité ne suffisaient pas à rendre les fins de mois difficiles.

Mais Tondelier se moque du pouvoir d'achat, elle qui cumule de plantureuses indemnités et salaires, tout en n'étant jamais dans notre ville. Elle est en effet trop occupée à défendre le burkini, que son proche ami le maire de Grenoble vient de voter au mépris de la neutralité du service public.

Payer toujours plus, mais avoir toujours moins de services semble être la devise de la Communauté d'agglomération, qui a supprimé le ramassage hebdomadaire des déchets verts. Là encore, cette décision a été votée en raison de la lâcheté des élus écologistes et communistes (dont Tondelier) qui ont refusé de voter contre.

Ce sont encore et toujours le Maire d'Hénin-Beaumont et ses alliés qui ont été les seuls à s'opposer. Résultat : il n'y aura plus que deux passages par mois pour ramasser les végétaux, ce qui va provoquer une augmentation des dépôts sauvages et une anarchie dans les jours de collecte.

La Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin ne remplit plus ses missions de service public mais taxe toujours plus les habitants de notre ville. Tous les élus d'Hénin-Beaumont devraient faire bloc contre ces décisions scandaleuses mais, à chaque fois, Marine Tondelier est la seule élue héninoise à cautionner ces graves dérives dont les citoyens sont les premières victimes.

La Communauté d'agglomération devrait se recentrer sur ses missions premières et ne pas pratiquer de sectarisme politique, comme elle le fait beaucoup trop souvent. Cette vision idéologique est à rebours des attentes des habitants, qui veulent davantage de sécurité et moins de fiscalité : l'inverse du projet de territoire récemment voté.

Les élus d'Hénin-Beaumont continueront à se battre pour les habitants, avec pour seule boussole l'intérêt général, au-delà des étiquettes politiques. Les Héninois et les Beaumontois doivent savoir qu'ils sont toujours défendus dans les différentes assemblées au sein desquelles nos élus siègent.

Il en va du devenir de notre ville !

GROUPE MINORITAIRE

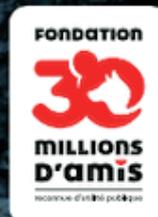
La culture, encore et toujours ! Notre Commune participe avec de nombreux acteurs, culturels, éducatifs, associatifs à la riche vie culturelle de la cité. Nous devons encore plus démocratiser et ouvrir la culture à toutes et tous. Nous proposons la création d'un Office Municipal de la Culture qui coordonnerait les actions culturelles pour mieux les mettre en valeur et offrir de nouveaux parcours. Nous proposons également aux plus jeunes un accès à toutes les formes d'arts en valorisant les découvertes, dans tous les quartiers et le plus souvent possible. Cette ambition culturelle doit être un des objectifs à mener ensemble pour la décennie à venir. A. Gack, I. Taourit, M. Tondelier

NON-INSCRIT

Après ces élections, il nous reste 4 ans pour vous convaincre qu'une gestion différente de notre ville est nécessaire et réellement possible. Dans l'attente de vous retrouver, nous vous souhaitons un très bel été.
Patrick Piret

LA FRANCE CHAMPIONNE DE L'ABANDON

100 000 animaux abandonnés par an



Faites un don sur 30millionsdamis.fr



DUPONT ADRIEN

CONSEILLER EN GESTION
DE PATRIMOINE

*Analyse et conseil offerts pour les
premiers clients*

*Déplacement à domicile
ou
Visioconférence*

LE SECRET POUR OPTIMISER SON PATRIMOINE

**#IMMOBILIER / #ASSURANCE /
#FISCALITE / #CREDIT /
#RETRAITE / #PLACEMENT /
#LOCATIF / #OBJECTIFSDEVIE /
#PREPARERLA TRANSMISSION /
#ETUDEDESENFANTS / #SCPI**

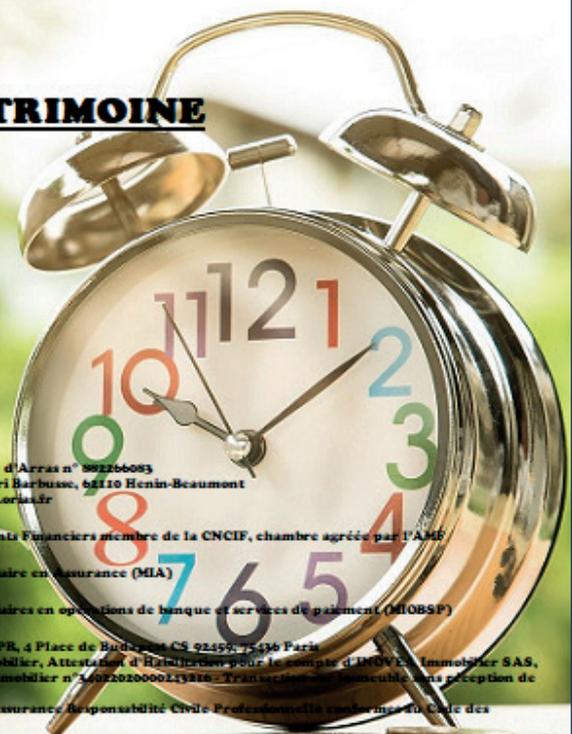
TÉLÉPHONE: 06.16.99.28.05

MAIL: dupontaconseil@gmail.com

Autoentrepreneur - RCS d'Arras n° 892266053
Siège social : 31 Rue Henri Barbusse, 64110 Henin-Beaumont
Orias n° 20006506 - www.orias.fr

- Conseil en Investissements Financiers membre de la CNCIF, chambre agréée par l'AMF
- Mandataire d'intermédiaire en Assurance (MIA)
- Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP)

Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris
Agent Commercial Immobilier, Attestation d'habilitation pour le compte d'ADONIS Immobilier SAS,
Carte professionnelle Immobilier n° 2022020000131212 - France Interlocuteur agréé pour la réception de
fonds
Garantie Financière et Assurance de responsabilité Civile Professionnelle par le contrat de
Assurances





**FÊTE DE LA
MUSIQUE
CHAMPÊTRE**

MARDI 21 JUIN

18 H - PARC PUBLIC

TRIBUTE DE

ABBA

**KRYSTEL LENEK
MANU LE CHANTEUR**



Hénin-Beaumont